

Partir en colonie à 11 ans : influence du milieu social, des habitudes familiales et du souhait de l'enfant

En 2024, seuls 15 % des enfants de 11 ans appartenant à des ménages allocataires CNAF ou CCMSA sont partis en colonie de vacances. Le fait de partir dépend avant tout des revenus des familles, les plus aisées faisant plus partir leurs enfants. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir des parents plus diplômés ou partis en colonie de vacances pendant leur enfance favorise également les départs.

Interrogés sur les principales raisons les ayant incités à inscrire leur enfant en colonie de vacances, les parents citent d'abord le souhait de l'enfant de partir et le fait de déjà connaître les organisateurs. Pour les familles les plus modestes, l'existence d'une aide financière favorise également les départs.

Tana Stromboni,
chargée d'études
et d'évaluation, INJEP

Chloé Mellet,
chargée d'études
et d'évaluation, INJEP

Seuls 15 % des enfants de 11 ans appartenant à des ménages allocataires de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ou de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) — ou ménages allocataires — sont partis en colonie de vacances en 2024 [encadré « Méthode », p. 2]. Quels facteurs jouent sur le départ en colonie de vacances ? Quelle est l'influence des départs antérieurs de la fratrie et/ou des parents dans la prise de décision d'inscrire son enfant ? Le souhait de l'enfant est-il



À 11 ans, quatre enfants sur dix ne partent pas en vacances

38 % des enfants de 11 ans de ménages allocataires ne sont pas partis en vacances en 2024¹. Les vacances comprennent ici les séjours d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel et en dehors des voyages scolaires. Le facteur le plus déterminant du départ en vacances est le niveau de ressources du ménage : seuls 49 % des enfants de 11 ans issus de ménages dont les quotients familiaux sont inférieurs à 700 € sont partis en vacances, contre 87 % des enfants de ménages dont les quotients familiaux sont supérieurs à 2 500 €. Plus le quotient familial augmente, plus le taux de départ en vacances augmente. Toutefois, l'augmentation est particulièrement forte pour la tranche de quotient 1 200 €–1 500 € pour laquelle 70 % des enfants partent en vacances. Plus le quotient familial est élevé, plus le nombre de séjours et leur diversité augmentent. Lorsque les enfants des familles les plus défavorisées partent en vacances, c'est plus souvent chez des membres de la famille. À l'inverse, les enfants issus de ménages favorisés sont plus susceptibles de partir dans deux ou trois lieux de vacances différents au cours de l'année.

 méthode

Une enquête de l'INJEP pour évaluer le Pass colo

Dans le cadre de l'évaluation du nouveau dispositif de l'État Pass colo, l'INJEP a mené une enquête portant sur les vacances des enfants de 11 ans en France en février 2025 pour identifier les principaux déterminants et freins au départ en colonie de vacances. L'enquête a été réalisée en ligne, en collaboration avec IPSOS, auprès de ménages allocataires CNAF ou CCMSA (c'est-à-dire des ménages bénéficiaires d'une ou plusieurs allocations CAF ou MSA) ayant un enfant âgé de 9 à 13 ans. 11 100 ménages ont répondu (soit un taux de réponse de 15%), dont 8 450 ayant au moins un enfant de 11 ans (parmi lesquels 4 040 ont un enfant parti en colonie de vacances en 2024). Du fait du taux de réponse à l'enquête, les chiffres s'interprètent comme étant des ordres de grandeur. L'échantillon de l'enquête a été tiré dans les fichiers de ménages allocataires qui permettent notamment de disposer du quotient familial du ménage, du nombre et de l'âge des enfants. Le questionnaire portait sur leurs perceptions et habitudes relatives aux séjours collectifs, ainsi que sur leur mobilisation du dispositif Pass colo. Cette étude porte uniquement sur les ménages allocataires ayant au moins un enfant de 11 ans (740 000 ménages, soit 90% des ménages ayant au moins un enfant de 11 ans en France). Par abus de langage, dans un souci de simplification, les résultats sont parfois présentés sous la forme d'une part d'enfants concernés; en toute rigueur, il s'agit de parts de ménages.

L'évaluation du Pass colo s'appuie par ailleurs sur un volet qualitatif reposant sur une cinquantaine d'entretiens menés auprès de familles, de pilotes du dispositif Pass colo et d'organismes de séjours. Ces entretiens ont permis d'approfondir les enseignements portant sur les perceptions et représentations relatives aux séjours collectifs des familles ainsi que sur les freins et leviers au départ.

L'ensemble des enseignements est disponible en ligne [Stromboni, Kieffer Benjankhar, Mellet, 2025].

pris en considération? Les aides financières ont-elles un effet sur les départs? L'étude menée par l'INJEP porte uniquement sur les enfants de 11 ans appartenant à des ménages allocataires, soit 90% de l'ensemble des ménages ayant au moins un enfant de moins de 11 ans en France.

Le départ en colonie à 11 ans est fortement lié aux revenus

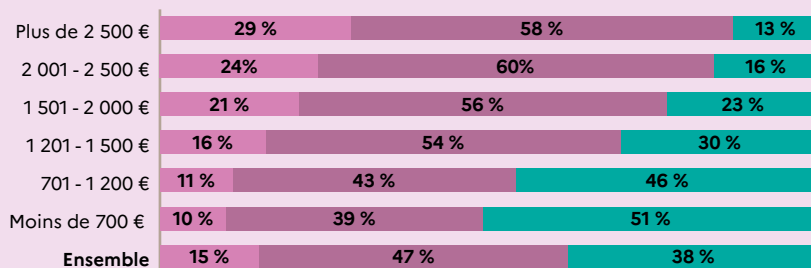
En 2024, 15% des enfants de 11 ans de ménages allocataires sont partis en colonie de vacances (séjours de vacances, séjours courts, séjours linguistiques hors voyages scolaires, séjours sportifs, séjours scouts ou encore mini-camps)². Les départs en colonie de vacances sont encore plus marqués socialement que les départs en vacances [encadré « Repères » p. 1]: les enfants de 11 ans des familles aux quotients familiaux³ les plus faibles (moins de 700 €, soit un revenu net mensuel inférieur à 1 750 € pour un couple avec un enfant) partent 2,9 fois moins souvent que ceux des familles aux quotients familiaux les plus élevés (plus de 2 500 €), contre un rapport de 1,8 pour les départs en vacances [graphique].

Un enfant de 11 ans sur dix dont le quotient familial est inférieur à 1 200 € est parti en colonie, contre deux sur dix parmi ceux dont le quotient est compris entre 1 500 € et 2 000 €.

À autres caractéristiques identiques, les ménages ayant un quotient familial supérieur à 2 000 € ont une probabilité plus élevée de 10 points de faire partir leur enfant en colonie de vacances par rapport aux ménages dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 € [tableau 1, p. 3].

 graphique

Part de ménages allocataires dont l'enfant de 11 ans est parti en vacances en 2024 selon le quotient familial



■ Enfant parti en colonie de vacances
 ■ Enfant parti en vacances mais pas en colonie de vacances
 ■ Enfant non parti

Champ : France, parents allocataires CNAF ou CCMSA ayant au moins un enfant de 11 ans.
Note de lecture : parmi les ménages allocataires ayant au moins un enfant de 11 ans, 11% de ceux ayant un quotient familial compris entre 701 et 1 200 € ont fait partir leur enfant de 11 ans en colonie de vacances en 2024.
Source : évaluation du Pass colo, INJEP, 2025.

Le niveau de diplôme des parents : un facteur complémentaire

Le niveau de diplôme des parents constitue un second déterminant majeur du départ de l'enfant en colonie de vacances. 26% des parents ayant un diplôme supérieur ou égal à bac + 5 ont fait participer leur enfant de 11 ans à un séjour en colonie de vacances en 2024, contre 11%

des parents ayant le baccalauréat. L'écart persiste toutes choses égales par ailleurs, en particulier à revenu équivalent. À autres caractéristiques identiques, avoir un bac +5 ou plus augmente de 8 points la probabilité de faire partir son enfant en colonie par rapport à des parents titulaires du bac.

Les familles monoparentales font moins souvent partir leurs enfants en colonie de vacances que les couples. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, il n'y a pas de différence significative selon la situation familiale. En revanche, toutes choses égales par ailleurs, les ménages qui ont quatre enfants ou plus ont une probabilité plus élevée de 8 points de faire partir leur enfant de 11 ans en colonie de vacances par rapport aux ménages n'ayant que deux enfants.

La culture des colonies de vacances, un préalable déterminant au départ

Si les ménages ont une vision globalement positive des colonies de vacances, certaines familles disposent d'une culture de ce type de séjour qui favorise le départ des enfants. Cette culture se caractérise notamment par l'expérience préalable des parents et/ou des frères et sœurs en colonie de vacances, qui rend les parents plus enclins à faire partir l'ensemble de leurs enfants. L'expérience personnelle et les réseaux interpersonnels tendent à renforcer la confiance des parents dans les séjours et à les inciter à inscrire leur enfant. 19% des parents partis en colonie de vacances dans leur enfance ont fait partir leur enfant de 11 ans en colonie en 2024, contre 12% des parents n'étant jamais partis. Toutes choses égales par ailleurs, un écart de 5 points persiste.

Les départs en colonie de vacances tendent à se répéter au sein des familles : 73% des parents ayant plusieurs enfants et dont l'enfant de 11 ans est parti en colonie de vacances en 2024 ont déjà inscrit un ou plusieurs de leurs autres enfants en colonie auparavant. 77% des enfants de 11 ans partis en colonie de vacances en 2024 étaient déjà partis au moins une fois auparavant.

tableau 1

Déterminants de l'inscription en colonie de vacances des enfants de 11 ans en 2024

| | Part d'enfants inscrits en colonie de vacances (%) | Écart brut par rapport à la modalités de référence (point) | Écart nets toutes choses égales par ailleurs (point) |
|---|--|--|--|
| Quotient familial (en euros) | | | |
| 0-700 | 10 | Réf. | Réf. |
| 701-1 200 | 11 | 1 | 0 |
| 1 201-1 500 | 16 | 6 | 4* |
| 1 501-2 000 (inéligible au Pass colo) | 21 | 11 | 7*** |
| Plus de 2 000 (inéligible au Pass colo) | 27 | 17 | 10*** |
| Densité de la commune de résidence | | | |
| Grands centres urbains | 16 | Réf. | Réf. |
| Centres urbains intermédiaires | 13 | -3 | -1 |
| Petites villes et ceintures urbaines | 13 | -3 | -3** |
| Bourgs ruraux et rural dispersé | 14 | -2 | -1 |
| Niveau de diplôme du parent référent du ménage | | | |
| Aucun diplôme, brevet des collèges | 9 | -2 | -2 |
| CAP, BEP | 8 | -3 | -3 |
| Bac | 11 | Réf. | Réf. |
| Bac + 2 | 15 | 4 | 3 |
| Bac + 3 | 20 | 9 | 6*** |
| Bac + 4 | 19 | 8 | 5* |
| Bac + 5 ou plus | 26 | 15 | 8*** |
| Nombre d'enfants à charge | | | |
| 1 enfant | 10 | -6 | 1 |
| 2 enfants | 16 | Réf. | Réf. |
| 3 enfants | 14 | -2 | 1 |
| 4 enfants ou plus | 17 | 1 | 8*** |
| Départ des parents dans leur enfance | | | |
| Parent jamais parti en colonie | 12 | Réf. | Réf. |
| Parent déjà parti en colonie | 19 | 7 | 5*** |

Ce tableau présente uniquement les variables qui ont un effet significatif sur l'inscription en colonie de vacances. Toutefois, d'autres variables ont été intégrées à la régression : l'expérience du parent en tant qu'animateur et la situation familiale. Le tableau complet est consultable en ligne.

*** ** * indiquent que les effets sont significatifs respectivement à 1%, 5% ou 10%.

Champ : France, parents allocataires CNAF ou CCMSA ayant au moins un enfant de 11 ans en 2024.

Note de lecture : parmi les ménages allocataires ayant au moins un enfant de 11 ans, 26% des diplômés d'un niveau bac + 5 ou plus ont fait partir leur enfant en colonie en 2024, contre 11% des parents ayant un niveau baccalauréat, soit un écart de 15 points. À autres caractéristiques identiques, avoir un bac + 5 ou plus augmente de 8 points la probabilité de faire partir son enfant de 11 ans en colonie par rapport à des parents ayant un niveau baccalauréat et cet écart est significatif au seuil de 1%.

Source : évaluation du Pass colo, INJEP, 2025.

Par ces expériences passées, les parents sont davantage convaincus des bénéfices éducatifs et sociaux des colonies de vacances. Ainsi, 94% des parents dont l'enfant est déjà parti

en colonie de vacances estiment que les colonies proposent des activités de qualité (contre 79% lorsqu'aucun de leur enfant n'est parti), 90% que l'encadrement est satisfaisant (contre

64%) et 96% qu'elles sont un moyen de rendre les enfants plus autonomes (contre 86%).

Le fait de déjà connaître l'équipe d'animation et/ou la structure organisatrice du séjour favorise également les départs. 41% des parents ayant fait participer leur enfant à une colonie mentionnent ce motif parmi les principales raisons pour lesquelles ils ont inscrit leur enfant [tableau 2]. Il s'agit du 2^e motif le plus cité, après le souhait de l'enfant, à part pour les familles ayant un quotient

familial inférieur à 700 €. Cette connaissance préalable rassure les parents.

Le souhait de l'enfant et, chez les plus modestes, les aides financières favorisent le départ

Le facteur le plus souvent cité par les parents interrogés sur les principales raisons pour lesquelles ils ont inscrit leur enfant en colonie de vacances est le

souhait de leur enfant de partir en séjour. La moitié des parents d'enfants de 11 ans cite ce motif. Cette part est relativement stable selon la structure familiale ou le quotient familial.

Différentes aides financières au départ existent, qu'il s'agisse de dispositifs déployés au niveau national (Aide aux vacances enfants – AVE – de la CAF, Pass colo ou encore les Colos apprenantes par exemple), d'aides mises en place par les collectivités territoriales, d'aides venant des comités sociaux et économiques (CSE) des entreprises ou encore d'associations. Le fait de percevoir une aide financière apparaît comme un levier pour les familles les plus modestes. Ainsi, 45% des ménages ayant un quotient familial inférieur à 700 € l'ont mentionné comme l'une des raisons principales les ayant incités à inscrire leur enfant en colonie de vacances. Pour ces familles, ce motif arrive à part égale avec le souhait de l'enfant. Pour les familles plus aisées, il est plus marginal : de l'ordre de 10% des familles ayant un quotient familial supérieur à 1 500 € le citent.

1. À titre de comparaison, en population générale (au delà des seuls allocataires), au cours de l'année scolaire 2018-2019, 87% des jeunes de 13 ans sont partis au moins quatre jours lors des vacances d'été et 59% sont partis au moins une fois au cours des petites vacances [Caille, 2023].

2. À titre de comparaison, en population générale, au cours de l'été 2018, 14% des collégiens de 13 ans sont partis en colonie de vacances [Caille, 2021].

3. Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles établi par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA). Il tient compte des revenus professionnels et de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues et de la composition de la famille.



tableau 2

Principales raisons incitant les parents à inscrire leur enfant de 11 ans en colonie de vacances en 2024 (en %)

| | Ensemble | Quotient familial | | | | | |
|--|----------|-------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | 0 à 700 € | 701 à 1 200 € | 1 201 à 1 500 € | 1 501 à 2 000 € | 2 001 à 2 500 € | Plus de 2 500 € |
| Votre enfant souhaitait partir en colonie de vacances | 49 | 46 | 49 | 50 | 48 | 50 | 55 |
| Vous connaissiez l'équipe d'animateurs et/ou la structure qui organisait le séjour | 41 | 32 | 41 | 43 | 44 | 51 | 39 |
| Vous aviez besoin d'un mode de garde | 26 | 9 | 28 | 25 | 32 | 32 | 36 |
| Vous connaissiez un enfant qui partait avec le vôtre | 24 | 11 | 22 | 30 | 33 | 26 | 29 |
| Vous avez perçu une aide financière pour le départ en colonie de vacances | 23 | 45 | 32 | 19 | 11 | 10 | 9 |
| Autre | 6 | 4 | 2 | 7 | 7 | 7 | 10 |
| Ne se prononce pas | 2 | 2 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Champ : France, parents allocataires CNAF ou CCMSA ayant au moins un enfant de 11 ans, et dont l'enfant est parti en colonie de vacances en 2024.

Source : évaluation du Pass colo, INJEP, 2025.

Note de lecture : 23% des ménages allocataires ayant un enfant de 11 ans citent la perception d'une aide financière comme étant une des raisons principales pour lesquelles ils ont inscrit leur enfant en colonie de vacances. Les enquêtés pouvaient déclarer plusieurs raisons.



sources bibliographiques

- Caille J.-P., « Fréquentation des colonies de vacances : les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage », *INJEP analyses & synthèses*, n° 44, 2021.
- Caille J.-P., « La manière dont les collégiens passent les petites vacances est très liée à leur milieu social », *INJEP analyses & synthèses*, n° 73, 2023
- Chaaya C., « Les accueils collectifs de mineurs en 2024-2025 », *INJEP, Fiches repères*, 2026.
- Stromboni T., Kieffer Benjankhar L., Mellet C., « Départ en colonie de vacances à 11 ans : les effets du Pass colo », *INJEP notes & rapports*, 2025.



Directrice de la publication : Aurélie Goin.
Comité éditorial : Anne-Cécile Caseau,
 Lamia Benjankhar, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.